

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 15 mai 2023

Présents : MM. BOKOBZA, PATRIGEON, INACIO, GABIER, GOMES PEDRO, COLOMBO, LOUVEL

Absents excusés : MM. NOYELLE, JAMIN, HOUANT, MERVAILLIE, VIMONT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7

Le 1er plateau a été réalisé par la Commission. Pour en prendre connaissance, vous pouvez :

- Soit passer par footclubs, rubrique « FAL » (Foot Animation Loisir)
- Soit par le site internet, rubrique « **épreuves** » puis FAL, en triant par dispositif.

MONTFORT FC

Demande du club pour ajouter une 2ème équipe sur les plateaux à venir.

La Commission prend note.

DECOUVERTE FOOT A 8 EN U9

Les plateaux des 3 dates ont été réalisés par la Commission. Pour en prendre connaissance, vous pouvez :

- Soit passer par footclubs, rubrique « FAL » (Foot Animation Loisir)
- Soit par le site internet, rubrique « **épreuves** » puis FAL, en triant par dispositif.

CATEGORIE U11

Critérium sans distinction du 03/06/23

ESSARTS LE ROI AGS / ST CYR AFC

Demande du club des ESSARTS pour que ST CYR AFC reçoive ses rencontres en raison d'une manifestation des écoles de la ville sur son terrain.

En attente de l'accord écrit de ST CYR AFC.

CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

Infractions éducateurs
Rencontres du 13/05/23

VERNEUIL ENT. 1 : 2ème infraction

CATEGORIE U13

DECOUVERTE FOOT A 11

Le prochain plateau a été réalisé par la Commission. Pour en prendre connaissance, vous pouvez :

- Soit passer par footclubs, rubrique « FAL » (Foot Animation Loisir)
- Soit par le site internet, rubrique « **épreuves** » puis FAL, en triant par dispositif.

NEAUPHLE PONT. RC 78

Demande du club pour ajouter une équipe sur la dernière date à venir.

La Commission prend note.

CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

U13 Poule Espoir Sud du 13/05/23

58390 : PLAISIROIS FO 1 / TRAPPES ES 1

Courrier du club de PLAISIROIS FO expliquant que la rencontre ne s'est pas jouée en raison d'un problème d'organisation sur ses installations. Il dit s'être mis d'accord avec TRAPPES ES.

La Commission demande au club de TRAPPES ES son accord pour reporter la rencontre, avec une date de jeu, pour le lundi 22 mai au plus tard.

Infractions éducateurs
Rencontres du 13/05/23

HOUDANAISE REGION FC 1 : 1ère infraction

ST GERMAIN FC : 1ère infraction

FORFAIT

U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 13/05/23

60272 : DAMMARTIN EN SERVE AS 1

60340 : JUZIERS FC 1

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 13/05/23

60275 : CROISSY US 3

U13

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 13/05/23

59122 : MAISONS LAFFITTE FC 3

58816 : HOUILLES SO 2

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

2ème rappel avant amende
Plateaux du 22/04/23

850 108 : FOURQUEUX OMS 1

840 101 : CARRIERES GRESILLONS A.S.

840 104 : MAUREPAS A.S.

840110 : LIMAY ALJ

840113 : GUYANCOURT FOOTBALL E.S.

840115 : MAURECOURT F.C.

Amende après 2 rappels : 20€
Annexe 2 RS DYF
Plateaux du 01/04/23

850101 FONTENAY ST PERE

840109 LIMAY ALJ

840110 GUERVILLE ARNOUVILLE FC

840118 VOISINS FC

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 15/04/23

58471 LIMAY ALJ 11 - CHATOU AS 11

La Commission demande aux clubs les résultats de la rencontre pour le lundi 8 mai au plus tard, sous peine de match perdu aux 2 équipes.

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€ au club d'accueil
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 22/04/23

U10

MANTOIS-VILLENNES ORGEVAL

LIMAY/VERNEUIL

U11

VÉLIZY/GUYANCOURT

ERRATUM

Annulation amende infligée YF 1757

U10 (JONGLERIE)

TRAPPES/BAILLY

U10-U11 : Feuilles de matches manquantes

59902 VELIZY ASC 2 - ACHERES C.S. 2

59930 VELIZY ASC 12 - ACHERES C.S. 12

U12-U13 : Feuilles de matches manquantes

58754 MAGNANVILLE LIONS 2 - MAUREPAS AS 2

58789 MAGNANVILLE LIONS 12 - MAUREPAS AS 12